

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### **Arrêté du 12 mars 2015 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires**

NOR : MCCC1506897A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 12 mars 2015, la société Archiveco, sise zone industrielle du Val de Seine, 15, avenue Marcelin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne, est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein des cellules dites 02 et 03 de son site de Vourey (360, route de Chantarot, zone d'activité de Chantarot, 38210 Vourey).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai le ministre chargé de la culture.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### Arrêté du 12 mars 2014 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR : MCCC1406860A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 12 mars 2014, la société Archiveco (15, avenue Marcelin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein des cellules de conservation 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dédiées à cet usage, de son site de Saint-Quentin (153, rue de Guise, 02100 Saint-Quentin).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa parution au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### Arrêté du 11 septembre 2013 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR : MCCC1323273A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 11 septembre 2013, la société Archiveco (15, avenue Marcellin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein du bâtiment A de son site du Genet-Saint-Isle dit « Laval II » (zone artisanale des Suhards, 53940 Le Genet-Saint-Isle).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa parution au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### **Arrêté du 8 septembre 2011 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires**

NOR : MCCC1126606A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 8 septembre 2011, la société Archiveco (15, avenue Marcelin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein du site de Maignelay-Montigny, dit « Paris-Nord » (ZI Est, rue de Coivrel, 60420 Maignelay-Montigny).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans, à compter du 8 septembre 2011. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai le ministre chargé de la culture.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### **Arrêté du 16 juin 2010 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires**

NOR : MCCC1014989A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 16 juin 2010, la société Archiveco est agréée pour les sites suivants :

Site de Villeneuve-la-Garenne, 15, avenue Marcelin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne.

Site de Villefranche-sur-Saône, 1960, route de Frans, BP 196, 69657 Villefranche-sur-Saône.

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 16 juin 2010. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe sans délai le ministre chargé de la culture.